

13^{ème} Open de printemps de l'arpajonnais

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de l'arpajonnais organise le 13^{ème} open de printemps de l'arpajonnais le 12 avril 2026 à la Salle Tamaris 46 avenue Hoche 91290 Arpajon.

Il est composé de 3 tournois :

- Open A homologué FIDE 71418
- Open B homologué FIDE 71419 réservé aux catégories U12 à U20
- Open C homologué FIDE 71420 réservé aux catégories U08 et U10

Les participants doivent être licenciés A ou B auprès de la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE pour la saison 2025-2026.

Les Open B et C concourent pour le grand prix jeunes de l'Essonne.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE.

L'article A5 des parties en cadence rapide est appliqué.

Pour les open B et C, la directive III.5 s'applique pour les fins de partie au KO.

Article 3 : Appariements

Les appariements se font au système suisse (à moins d'un nombre insuffisant de joueurs) assistés par le logiciel sharly chess dans sa version la plus récente. Un joueur sans classement FIDE rapide sera apparié avec son elo FIDE standard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 4 : Cadence

La cadence utilisée est de : 15 min + 5 s/c pour l'Open A et 15 min KO pour les Open B et C.

Article 5 : Délai de forfait

Le délai de forfait est de 15 minutes.

Article 6 : Horaires

Les horaires des rondes sont donnés à titre indicatif.

Pointage	9h00-9h45
Ronde 1	10h00
Ronde 2	10h50
Ronde 3	11h40
Ronde 4	13h30
Ronde 5	14h20
Ronde 6	15h10
Ronde 7	16h00
Remise des prix	17h00

Article 7 : Départages

Les départages utilisés sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué, le Buchholz et la performance (calcul PAPI)

Article 8 : Inscriptions

Le montant de l'inscription est de 16€ pour l'open A et de 5€ pour les open B et C. Ces tarifs sont majorés à partir du 12 avril 2026 (24€ / 10€).

L'inscription se fait ici : <https://www.helloasso.com/associations/club-d-echecs-de-l-arpajonnais/evenements/tournoi-de-printemps-d-arpajon>.

Article 9 : Prix

Article 10 : Abandon de tournoi

Tous joueur désirant quitter le tournoi doit impérativement prévenir l'arbitre principal. Dans le cas contraire, un signalement sera fait à la Direction Juridique de la Direction Nationale de l'arbitrage.

Article 11 : Conduite des joueurs

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte sauf autorisation explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que le portable sonne, vibre ou dont l'appareil électronique est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec son portable et cela s'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 : Arbitrage

L'arbitre du tournoi est Adrien Revel (AFO 2) assisté de Jean-Luc Larcher (AFC).

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.